

# **Championnats de Normandie de Cross**

## **Dimanche 5 février 2023**

### **Hippodrome de le Bergerie – Haras du Pin (61)**

#### **QUALIFICATIONS :**

Tous les athlètes classés lors des championnats départementaux du 22 janvier sont qualifiés pour ces régionaux.

La participation aux départementaux est obligatoire pour se qualifier aux régionaux.

Toutefois des qualifications exceptionnelles pourront être accordées dans certains cas. Les demandes de qualifications exceptionnelles devront être déposées le jour des départementaux auprès de la personne de chaque CD désignée à cet effet (Pdt de CSO ou autre) et accompagnées d'un chèque de caution de 30€ (1 chèque de 30€ par demande).

- **Pour les athlètes des catégories CJESM cette caution est remboursable si l'athlète se qualifie ensuite pour les ½ finales des Championnats de France.**
- **Pour les athlètes des catégories B et M, cette caution est remboursable si l'athlète participe et est classé le jour des régionaux.**

#### **ENGAGEMENTS :**

Le même système d'engagements que pour les ½ finales sera mis en place : La liste complète des qualifiés suite aux départementaux, sera mise en ligne sur le site de la ligue le **Mardi 24 janvier**.

Les clubs auront jusqu'au **Lundi 30 janvier 2023 à 23 h 59** pour confirmer la participation de leurs athlètes.

**En conséquence, sur proposition de la CSO et décision du Comité Directeur de la Ligue, tout engagement au-delà de la date limite du Lundi 30 Janvier 23 h 59 sera facturé aux clubs 10 €.**

**Dans tous les cas il est impératif que les clubs confirment la participation des athlètes. Par défaut les athlètes ne seront pas retenus lors de la constitution du fichier, n'auront donc pas de dossards et ne pourront participer.**

Si vous savez que des athlètes ne seront pas présents, merci de les laisser en statut "Non confirmés" : cela évitera de préparer des dossards inutiles.

**D'autre part, par décision de la CSO et du CD, tout dossard non retiré quelle que soit la catégorie, sera facturé aux clubs 10 €.**

**Equipes :** dans toutes les catégories, les clubs ayant une équipe classée lors des départementaux (et donc qualifiée pour les régionaux) avec seulement 4 (ou 5 athlètes), auront la possibilité d'ajouter 2 (ou 1) athlètes supplémentaires pour les régionaux. Les inscriptions de ces athlètes en plus doivent se faire auprès du Président de la CSO (kerveillant.andre@neuf.fr) avant le lundi 30 janvier 23 h 59 dernier délai.

## **Retrait des dossards :**

Retrait individuel sur présentation d'une **pièce d'identité avec photo** (CI, passeport, permis de conduire, carte scolaire, carte de bus ....). **Bien prévenir les athlètes.**

Afin de limiter le nombre de présents dans le local de distribution des dossards cette distribution se fera à des horaires précis en fonction des catégories et ceci afin de respecter les mesures sanitaires et de distanciations sociales liées à l'épidémie du COVID 19 :

- Masters H de 8 h 30 à 10 h 30
- BF et BG de 10 h 30 à 11 h 30
- MF et MG de 11 h 30 à 12 h 30
- CF et JF de 12 h 30 à 13 h 00
- CH et JH de 13 h à 13 h 45
- Elite F de 13 h 45 à 14 h 30
- Elite H de 14 h 30 à 15 h 30

Prévoir 4 épingles supplémentaires pour les Espoirs (H et F), M0 (H et F) et Masters F.

Toutes infos supplémentaires (plan de situation, plan de parcours, horaires, parkings, etc.) sur le site du club de la Bayard Argentan

## **JURY**

Directeur de la Compétition : C. Duchesne

Responsable technique du parcours : JL Edeline

Directeur de réunion : DD Kerveillant

Juge arbitre général et arrivée : S. Collette

Juges arbitres parcours :

Point B : JJ Nouet

Point E : D. Retout

Points L et F : A. Bouilloux

Starters : M. Louvet – Z. Roussel + CD 61

Arrivée : P. Julien + CD 61

Secrétariat : JP Simonou

Navettes – affichages – juges de parcours : Entente Athlétique clubs de l'Orne

Responsable distribution des dossards : P. Thimonier – AM Alliouz

Distribution des dossards : Entente Athlétique clubs de l'Orne (4 à 6 personnes)

Animation : L. Ameline +

CAD : P. Julien

Protocole : T. Collignon – D. Boucher – Président BA - D. Adast

## **Qualifications aux 1/2 finales des Championnats de France :**

Les demandes de qualifications exceptionnelles pour les 1/2 finales sont à déposer le jour des régionaux avant 17 h 30 auprès du Président de la CSO régionale, accompagnées du chèque de caution de 30€. Voir page 28.

## **Quota de qualifiés aux 1/2 finales pour la Normandie :**

	CF	JF	CCF	Elite F	CH	JH	CCH	Elite H	Masters H
<b>Equipes</b>	8	8	14	14	11	9	16	18	16
<b>Individuels</b>	53	50	43	73	50	51	46	45	58